

**Proposition d'ajustement du tableau des emplois du
Département du Bas-Rhin**

CD/2020/070

Service chef de file :

A4 - Direction des ressources humaines
A420 - Service Emploi

Service associé :

E2 - Direction des finances et de la commande publique

Résumé :

La politique ressources humaines du Département du Bas-Rhin est le fruit d'un équilibre entre la maîtrise de la masse salariale, les dépenses de personnel et la volonté de renforcer les moyens humains consacrés aux missions de proximité et de qualité de vie au travail.

Afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins du Département en matière d'emplois et de compétences et d'anticiper les évolutions à venir de la collectivité, il est proposé au Conseil Départemental de procéder à l'ajustement du tableau des emplois

La création de postes permanents

L'accroissement des situations de vulnérabilité et de précarité nécessite de renforcer le service public de proximité pour consolider les équipes sur le terrain, soumises à l'augmentation de la demande sociale et à la complexification des cas, notamment en matière de lutte contre la grande précarité, de santé, de protection de l'enfance et d'adaptation des territoires au vieillissement de la population.

Il est ainsi proposé au Conseil Départemental de décider l'ajustement suivant du tableau des emplois (document joint en annexe 1) ainsi que les créations de postes suivantes :

Mission d'Action Sociale de Proximité (MASP)

Le Département, par ses centres médico-sociaux des unités territoriales d'action médico-sociales (UTAMS), assure un maillage de proximité qui permet un accueil inconditionnel des usagers les plus fragiles au plus près de leur lieu de vie et propose également un nouveau modèle d'insertion professionnelle et sociale alliant exigence et bienveillance.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de déploiement d'un Service Public de l'Insertion (SPI) au niveau du Département du Bas-Rhin qui a fait l'objet d'un appel à projet national pour lequel la candidature du Département a été retenue, il est proposé de décider de la création de 3 postes : un chef de projet dédié au pilotage et à la mise en œuvre de ce service (cadre d'emplois des attachés territoriaux), un chef de projet

Dossier Unique d'Insertion (DUI) (cadre d'emplois des attachés territoriaux) et un chef de projet utilisateurs SPI (cadre d'emplois des attachés territoriaux) dans le cadre du déploiement d'un nouveau progiciel de suivi de parcours et de gestion des procédures RSA (ces deux derniers postes sont cofinancés par l'Etat dans le cadre d'une convention approuvée par la Commission Permanente du 10 juillet 2020).

Pour compléter ce dispositif, il est aussi proposé la création d'1 poste de conseiller territorial volant (cadre d'emplois des conseillers socio-éducatifs territoriaux) dont les missions outre le remplacement des collègues absents, sera de venir en renfort soit dans la gestion du dispositif RSA, soit sur des projets spécifiques.

Enfin, il est également proposé la création d'1 poste de développeur emploi (cadre d'emplois des attachés territoriaux) sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS). Le développeur participe notamment au déploiement de la stratégie territoriale en matière d'emploi, d'attractivité et d'activité de proximité et assure un accompagnement à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Mission Enfance Famille (MEF)

Dans le cadre du plan d'actions « un avenir pour nos enfants » approuvé à l'unanimité en séance plénière le 25 juin 2018, trois actions ont été priorisées sur 3 ans : le renforcement de l'offre de santé et la prévention précoce auprès des jeunes enfants et de leurs parents, l'amélioration de la qualité de l'accueil individuel de la petite enfance ainsi que le renforcement des équipes territoriales en charge des informations préoccupantes.

Ainsi pour renforcer la prévention en 2021, il est proposé de décider de la création de 3 postes de Protection Maternelle et Infantile (PMI) : 2 postes de puéricultrices (cadres d'emplois des puéricultrices territoriales) et 1 poste de sage-femme (cadres d'emplois des sages-femmes territoriales).

En 2019, le service de PMI a également bénéficié de la création, à titre expérimental, d'une équipe de 5 Educatrices de Jeunes Enfants (EJE), dédiée à l'accompagnement et au contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant implantés dans le département, ainsi qu'au développement d'actions d'accompagnement professionnel des assistants maternels notamment en partenariat avec les Relais Assistants Maternels (RAM) ou tout autre intervenant local dans le domaine de l'accueil de la petite enfance.

Ces missions sont destinées à satisfaire les obligations réglementaires de la collectivité en matière de suivi et de contrôle des modes d'accueil, à promouvoir et améliorer globalement la qualité de cet accueil et à améliorer la visibilité de l'action du Département auprès des acteurs locaux et de la population bas-rhinoise dans ce domaine.

Après une expérimentation d'une année, une nouvelle dynamique de territoire s'est mise en place avec comme corollaire une amélioration de la qualité de l'accueil à court terme (objectif prioritaire du service de PMI et axe stratégique du schéma départemental des services aux familles). Des actions de prévention et de soutien à la parentalité sont initiées dans tout le département, conformément au projet élaboré dans le cadre du plan « Enfance Famille ».

Il est ainsi proposé de décider de la création de 5 postes d'éducateurs de jeunes enfants (cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux).

Mission Autonomie (MA)

Ces dernières années, le nombre de bénéficiaires de prestations Personnes Handicapées (PH) ou Personnes Agées (PA) ne cesse de croître (+22% des dossiers d'aide aux personnes âgées entre 2017 et 2019).

Ainsi pour répondre à ces enjeux démographiques et de qualité du service public, il est proposé de décider de la création de 5 postes : 2 postes de travailleurs sociaux (cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux), 2 postes d'infirmiers chargés de l'évaluation de personnes en situation de handicap (cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux) et 1 poste de juriste spécialisé en contentieux (cadre d'emplois des attachés territoriaux).

Mission Education Sport et Jeunesse (MESJ)

Les collégiens demi-pensionnaires de Bugatti Rembrandt de Molsheim déjeunaient jusqu'au 1^{er} septembre au Lycée Henri Meck. L'évolution des effectifs en collège et en lycée ne permet plus un accueil et un temps de déjeuner satisfaisants pour l'ensemble des élèves.

Face à cette situation, un partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Région Grand Est, le collège Rembrandt Bugatti et les lycées Henri Meck et Louis Marchal de Molsheim a été imaginé pour assurer la livraison des repas dans les locaux de la cuisine télé restaurée du collège Rembrandt Bugatti.

Il est ainsi proposé de décider de la création de 4 postes d'agents des collèges (cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement) sur des profils de cuisinier et d'aide de cuisine auprès du collège Bugatti Rembrandt.

Les collégiens demi-pensionnaires de Foch Strasbourg prennent leur repas au centre socio-culturel « Fossé des treize » situé dans le quartier. Depuis plusieurs rentrées, le nombre de demi-pensionnaires augmentent (tant pour les collégiens de Foch que pour les élèves des écoles élémentaires du secteur également accueillis par le centre socio-culturel). Ces évolutions amènent ce dernier à prioriser les demandes et à réduire la capacité d'accueil des collégiens.

Dans ce contexte, un nouveau partenariat a été imaginé avec le lycée René Cassin qui accueillera les élèves de 4^e et de 3^e du collège Foch. Les élèves de 6^e et de 5^e continueront à déjeuner au centre socio culturel. Pour que ce dispositif fonctionne, il est proposé de décider de la création d'1 poste de cuisinier (cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement) mis à disposition du Lycée Cassin de Strasbourg.

Politique des Ressources Humaines

Dans le cadre de la politique ressources humaines d'accompagnement individualisé des agents en situation de reclassement professionnel, la création de 4 postes est proposée au sein de différentes missions. Ces 3 postes de chargés d'accueil (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux dont un à temps non complet 50%) et celui d'agent de bibliothèque (cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine) permettront de pérenniser des agents issus des collèges et ou des routes, affectés au sein de différentes missions dans le cadre de leur projet de reconversion professionnelle pour raisons de santé. Ils permettront ainsi de garantir une stabilisation de leur situation et la mise en

œuvre de leur reclassement professionnel, tout en répondant aux besoins des missions.

Par ailleurs, dans le contexte actuel d'accompagnement des usagers et des services dans la crise que nous traversons, le renforcement de la fonction d'accueil est indispensable : il est ainsi proposé de décider de la création d'1 poste d'agent d'accueil (cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux).

Direction Générale Ajointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières (DGA AIET)

Fin 2019, le Département du Bas-Rhin et le Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement ont convenu d'un intérêt commun à se mobiliser et monter en compétence sur la thématique des financements européens, que ce soit sur le pilotage de projets ou sur la veille et la recherche de financements Interreg ou autres. Ce partenariat s'est traduit par le partage d'une ressource unique embauchée sous la forme d'un contrat à durée déterminée de 1 an à temps non complet (50%) par le Département et à temps non complet (50%) par le SDEA. Après 10 mois de fonctionnement, la mission est essentielle et répond de manière réactive et efficace à la recherche de financements européens, enjeu stratégique dans le cadre de la future Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Il est ainsi proposé de consolider l'exercice de cette mission par la création d'1 poste de chef de projet développement transfrontalier et gestion des fonds européens (cadre d'emplois des attachés territoriaux).

La commission Finances et Affaires Générales, réunie le 9 novembre 2020, a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- - la création des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Adjoints administratifs territoriaux à TNC 50% : 1*
- Adjoints techniques territoriaux : 2*
- Adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux : 5*
- Adjoints territoriaux du patrimoine : 2*
- Assistants territoriaux socio-éducatifs : 2*
- Attachés territoriaux dont 1 à TNC 50% : 11*
- Cadres de santé paramédicaux territoriaux : 2*
- Educateurs territoriaux de jeunes enfants : 5*
- Ingénieurs territoriaux : 2*
- Puéricultrices territoriales : 1*
- Psychologues territoriaux : 1*
- Sages-femmes territoriales : 1*

-- la suppression des postes permanents suivants, par filière et cadre d'emplois :

- Administrateurs territoriaux : 1*

- Rédacteurs territoriaux : 2
- Techniciens paramédicaux territoriaux : 1
- Techniciens territoriaux : 2

-- de procéder à l'ajustement correspondant du tableau des emplois.

Strasbourg, le 18/11/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY